

**L'incidence de l'État canadien
dans la formation des groupes de revendication
minoritaires: l'exemple de Réseau et de Pluri-elles***

par

Jean Lafontant

Collège universitaire de Saint-Boniface
Winnipeg (Manitoba)

RÉSUMÉ

Dans cet article, l'auteur décrit, avec les catégories de la théorie sociologique dite de la *mobilisation des ressources*, l'émergence de deux organisations féminines franco-manitobaines. Il montre en particulier, à l'aide de notions telles que les réseaux de communication, le processus d'institutionnalisation de l'action, la disponibilité relative des ressources financières et sociales et l'éventuelle compétition à cet effet des organisations, ce que cette émergence doit, d'une part, à l'histoire particulière du Manitoba français et, d'autre part, à la présence du Secrétariat d'État du Canada dans les affaires des francophones hors Québec. L'auteur interprète cette émergence à l'aide des propositions de la théorie politicologique dite du *néocorporatisme* ou *corporatisme sociétal*, qu'il perçoit être le complément de la théorie de la mobilisation des ressources sur le plan d'une compréhension des rapports entre la société civile et l'État dans la phase actuelle du capitalisme.

ABSTRACT

The emergence of two French-Manitoban women's organizations is described by the author using the "resource mobilization" sociological theory categories. Based on such ideas as communication networks, the process of institutionalisation of action, the relative availability of financial and social resources, and possible competition for these resources between the organizations, the author describes what this emergence owes to the particular history of French Manitoba, on the one hand, and to the involvement of the Secretary of State in the

* Version modifiée d'un chapitre de la thèse de doctorat que nous avons présentée à l'Université Laval en février 1993 (Lafontant, 1993).

affairs of Francophones outside Québec, on the other. The author interprets the emergence by referring to the propositions of the "neocorporatism" or "societal corporatism" political science theory, which he perceives as being complementary to the resource mobilization theory from the perspective of understanding the relationships between the civil society and the State in capitalism's current phase.

Une certaine tradition sociologique remontant à Marx – et dont les principaux tenants actuels sont Alain Touraine (1982; 1985) et Alberto Melucci (1982; 1991) – conçoit les groupes revendicateurs (les mouvements sociaux) comme des sujets historiques et les analyse en mettant l'accent sur les caractéristiques associées à la notion de sujet: identité, prise de conscience, frustration (notions de privation absolue ou relative), action. Se démarquant de cette approche, la théorie sociologique de la *mobilisation des ressources* et son homologue politicologique le *néocorporatisme*¹ que nous privilégions ici relèvent du paradigme stratégique². Ces deux formations théoriques misent essentiellement, d'une part, sur les aspects liés à l'organisation de ces groupes (l'existence de réseaux de solidarité préalables à leur formation; la nature, la quantité, la source et l'usage des ressources dont ils peuvent profiter; la professionnalisation et la bureaucratisation de l'action) et, d'autre part, sur les problèmes de compétition et de régulation de leurs intérêts³. Au lieu de concevoir l'État comme un acteur passif réagissant aux revendications des groupes dans le but de les réprimer (Marx, 1979), de les éconduire ou d'assimiler leurs demandes sous la forme et dans la mesure qui lui convient, certains auteurs (McCarthy et Zald, 1973; Nordlinger, 1981) proposent que l'État participe à la création de la demande d'action en cela que, par ses offres de ressources (de légitimité, de subventions et de services divers), il la rend plus ou moins opportune et efficace. Il y a, en effet, moins d'intérêt à la mobilisation des groupes si la pénurie des ressources ou le blocage des voies d'accès aux centres de décision politique sont tels que l'échec est pratiquement certain. À cet égard, nous nous proposons de montrer que, au début des années 1980, Réseau et Pluri-elles, deux groupes de femmes fondés à Saint-Boniface en 1982, émergent d'un contexte où le féminisme canadien consolide ses gains, essentiellement au niveau local et sous forme de services. Ce développement «a correspondu à une

phase d'accroissement important des programmes gouvernementaux de création d'emplois communautaires pour les femmes» (Audiffren, 1986, p. 19). L'accès aux ressources publiques, tout en permettant la mobilisation des groupes locaux, voire même nationaux (Findlay 1988; Schreader, 1990), la balise par les contraintes politiques et les conditions administratives qui s'y rattachent.

Un certain nombre de publications (Savas, 1988; Cadrin, 1992; Allaire, 1988, 1993) ont commencé à examiner le rôle de l'État fédéral dans le développement et le façonnement des communautés francophones minoritaires de l'Ouest canadien. Ces études s'intéressent à l'évolution de la composition, de la provenance, du volume et de l'usage des ressources des associations provinciales canadiennes-françaises⁴ et des effets de cette évolution dans la transformation des structures et fonctions des associations. De ces études semble émerger un modèle récurrent qu'on peut résumer comme suit: jusqu'en 1960 environ, les associations provinciales de l'Ouest servent essentiellement à structurer les communautés, gardiennes de la langue française et de la foi catholique, surtout à travers le processus éducatif et scolaire. Elles tirent essentiellement leurs ressources des contributions de leurs membres et, sporadiquement, du gouvernement français, d'organismes québécois, tels que le Conseil de la vie française en Amérique, ainsi que des dons de particuliers résidant au Québec. Au cours des années soixante, le gouvernement du Québec s'affirme comme une source institutionnelle d'aide financière généreuse aux associations, par le truchement du Service du Canada français d'outre-frontières relié au nouveau ministère des Affaires culturelles du Québec (Savas, 1988). Cependant, sous l'effet de la *Loi sur les langues officielles* (1969), le gouvernement fédéral l'évince à ce titre. Pour fixer les idées, spécifions qu'en 1973, les fonds obtenus du Secrétariat d'État du Canada constituent près de 74 % des revenus totaux de la Société franco-manitobaine, alors que le gouvernement du Québec n'y contribue qu'à 3 % (Labossière, 1973). De 1981 à 1991, cette proportion passe, en moyenne, à près de 94 % et 1,4 % respectivement (Lafontant, 1992). Le volume des revenus de l'association manitobaine augmente lui de façon spectaculaire, passant de moins de 10 000 \$ par année jusqu'en 1968, à 182 000 \$ en 1973, et à 798 000 \$ en 1991. Selon Savas, le «parrainage fédéral» procède d'un dessein: celui de

bâtir un réseau d'infrastructure et de garantir "la viabilité d'une communauté minoritaire" [...]

Plusieurs organisations locales, provinciales et nationales servaient donc d'outils au Secrétariat d'État [...] qui travaillait de concert avec elles pour maintenir et relever le statut des deux langues à travers le pays [...] (Savas, 1988, p. 16-17)

Réseau et Pluri-elles sont donc mis sur pied dans un double contexte minoritaire (féminin et de langue officielle minoritaire), ces deux contextes relevant du mandat et des programmes du Secrétariat d'État du Canada. Il s'agit donc d'un cas «surdéterminé» où la présence de l'État dans la formation et l'évolution de ces deux groupes se manifeste de façon claire et illustre bien les pratiques néocorporatistes caractéristiques de l'État-providence canadien de cette période⁵. Cependant, la preuve reste à faire que l'action de l'État dans l'expression des revendications et dans l'organisation de ces minorités protégées puisse être généralisée à l'ensemble des groupes qui lui demandent des subventions, même si les théoriciens néocorporatistes prétendent qu'il s'agit là d'une caractéristique fondamentale des États occidentaux contemporains.

Remarques méthodologiques

Les matériaux à partir desquels nous avons élaboré le récit de la mise sur pied de Réseau et de Pluri-elles sont de types divers: des entrevues, des articles de journaux et autres documents (procès-verbaux de réunions, rapports internes des organisations, etc.). Nos entrevues⁶ ont été menées avec dix pionnières ou observatrices privilégiées de l'évolution des organisations féminines franco-manitobaines. Il s'agit de personnes dont les noms reviennent souvent – et certains noms, pourrait-on dire, *continuellement* – dans les documents (en particulier les articles de l'hebdomadaire *La Liberté*) que nous avons consultés et concernant la période 1978-1982. Ce sont des personnes qui connaissent très bien leur milieu, y ont été (sauf deux cas) socialisées, y ont œuvré et y œuvrent encore dans des postes-clés d'animation et de direction⁷. Précisons cependant que deux des dix informatrices vivent (1991) à Montréal. L'une des deux nous a accordé une entrevue en 1988, à Saint-Boniface, alors qu'elle dirigeait encore Pluri-elles. Nous avons rencontré la seconde à Montréal.

Le nombre de dix informatrices est-il suffisant? En posant certaines questions factuelles sur des événements datant d'une

dizaine ou d'une quinzaine d'années, nous nous sommes rendu compte que le temps commençait déjà à estomper les souvenirs. Il arrivait à l'une de se tromper oralement sur une date, à une autre de se tromper sur un chiffre, etc. Nous en avons conclu, en ce qui concerne les détails factuels, qu'il était prudent de les vérifier avec les documents de l'époque ou, en général, des documents écrits et, en cas de non-concordance, de nous en tenir à ceux-ci. Outre les contraintes personnelles de temps, il ne nous a pas paru utile de multiplier les entrevues pour fin de quête factuelle. De plus, il s'est avéré, lors des dernières entrevues, que nous n'apprenions plus grand-chose quant aux faits majeurs⁸, phénomène connu sous la notion de *saturation des catégories*.

Il y a des signes qui annoncent la fin prochaine de la recherche. Le chercheur se rend compte qu'il a réponse aux questions posées initialement et aux autres soulevées par le terrain, lorsqu'il connaît à l'avance les réponses de ses interlocuteurs. Lorsque les périodes d'observation deviennent de moins en moins fructueuses, les données répétitives, et que la cueillette de renseignements apporte un rendement décroissant, il vaut mieux s'arrêter, car la prolongation de la recherche ne produira plus aucune donnée nouvelle. Ce point tournant a été désigné par Glaser et Strauss [...] comme étant la saturation des catégories (Deslauriers, 1991, p. 84).

Le deuxième type de matériau vient des articles du journal *La Liberté*⁹. Nous avons systématiquement inventorié tous les numéros du 1^{er} janvier 1978 au 29 avril 1983 et consulté les articles portant sur les femmes et leurs associations. L'objectif de cet inventaire était de jauger la «présence publique» et les activités des organisations féminines antérieures à la fondation de Réseau et de Pluri-elles et de déterminer si une insatisfaction relative des femmes par rapport à ces organisations traditionnelles ne serait pas un élément permettant d'expliquer l'arrivée des deux nouvelles.

On pourra questionner la validité des rapports de presse comme sources d'information sur une réalité. En effet, pareils textes sont toujours «discours sur», «représentation de», et ces discours sont grevés de renseignements autant sur les caractéristiques de l'émetteur et de son public que sur la réalité «objective» à laquelle ils prétendent référer. Dans le cas actuel, ces dangers réels semblent cependant limités par le statut même du journal *La Liberté* et l'exiguïté du public auquel il s'adresse.

En effet, étant *le* journal de la communauté, ce caractère «totémique» le contraint à une présentation plus transparente des faits, malgré l'inévitable cadre idéologique à travers lequel ils sont «mirés». L'exiguïté et la relative homogénéité de son public local, par ailleurs raisonnablement informé par d'autres voies, servent aussi de garants à la véracité de l'information véhiculée par le journal. Des erreurs factuelles sensibles auraient de fortes chances d'être rapportées et critiquées par des lecteurs, comme cela arrive parfois.

Enfin, le troisième type de matériau est constitué d'une collection de rapports¹⁰, de documents internes (les procès-verbaux de quelques réunions ayant précédé la création de Pluri-elles ainsi que de celles de l'exécutif diocésain de la Ligue féminine catholique en 1990 et 1991), le questionnaire et les résultats du sondage crucial effectué en 1981 par le Regroupement des femmes franco-manitobaines, le compte rendu des ateliers tenus par ce groupe au *St. Benedict's Educational Centre* les 29 et 30 janvier 1982, le rapport rédigé à cet effet, des budgets pour des projets *ad hoc* et les rapports financiers annuels de Réseau et de Pluri-elles depuis leur incorporation.

Les organisations antérieures à Réseau et à Pluri-elles

En décrivant le «paysage» des réseaux de communication personnels mais surtout organisationnels de femmes antérieurs à Réseau et à Pluri-elles, nous voulons d'abord montrer que les mouvements sociaux n'émergent pas d'une masse solitaire et anémique d'individus mais, au contraire, s'édifient sur la base de réseaux préalables. Nous visons aussi à mettre en valeur la rupture sociale relative ou la «nouveau» sociologique que représentait en 1982 l'arrivée des deux organisations féminines franco-manitobaines: Réseau et Pluri-elles. Cette nouveauté, nous tâcherons de la saisir à trois niveaux: celui de leur *idéologie*, de leur *structure organisationnelle* et enfin de la composition sociologique de leurs *membres*.

1. La Ligue des femmes catholiques (LFC)

La Ligue des femmes catholiques du diocèse de Saint-Boniface¹¹ a été fondée en 1962 sous l'impulsion majeure de l'archevêque, Mgr Baudoux, des prêtres et des curés du diocèse, en particulier les abbés Beaulieu, directeur diocésain de l'Action catholique, et Bélanger, qui en devint l'aumônier diocésain¹². La

LFC est une transmutation de la très ancienne Congrégation des dames de Sainte-Anne, organisation nationale à laquelle les évêques du Canada avaient enjoint, en 1961, de transformer ses structure et mentalité (Fillion, 1991). Au Manitoba français, le changement était d'autant plus pressant aux yeux du clergé francophone que certains groupes de dames avaient déjà abandonné ou songeait à abandonner la vieille Congrégation pour se joindre à la *Catholic Women's League*. Les statuts et règlements de la nouvelle association française ne sont d'ailleurs qu'une traduction de ceux de l'organisation anglaise.

En 1962, la Ligue des femmes catholiques (LFC) se donne comme but principal de «promouvoir les intérêts de la religion et de la culture chrétienne» (Fillion¹³, 1991, p. 7). Ce but a très peu changé depuis. Malgré la révision de 1968 et surtout celle de 1980-1982, alors que la pression occasionnée par les événements féministes nationaux des années 1970 se faisait plus sensible et que s'annonçait la compétition de nouvelles organisations féminines franco-manitobaines, les modifications aboutissent à la formulation suivante:

La LFC a pour but de travailler au progrès spirituel, culturel et social des femmes et des jeunes filles afin d'assurer une plus grande implication de ses membres dans la vie communautaire et ecclésiale selon l'esprit de Vatican II (Fillion, 1991, p. 8).

Dans un mémoire que la LFC a soumis, le 5 novembre 1987, aux États généraux de la francophonie, organisés par la Société franco-manitobaine (SFM), ce sont ces mêmes buts et objectifs qui sont énoncés. Ainsi, foi, langue et sens d'appartenance (dans cet ordre) sont-ils liés; la famille, dans le sens de «famille étendue», est donnée comme «l'institution la plus importante», «au passé glorieux», et qu'il faut «conserver»; on souligne les dangers de l'exogamie ethnique et religieuse; on s'oppose à «tous ces films qui encouragent la violence, l'infidélité, l'alcoolisme, la drogue ou toute autre déviation»; on réclame une «décentralisation des services pour accommoder davantage la population rurale»¹⁴. L'absence d'autres thèmes est tout aussi significative. Dans ce mémoire, il n'est nullement question du travail de la femme, de ses droits, de ses problèmes particuliers et de ses revendications. On peut donc dire que la problématique de la LFC est essentiellement fondée sur les valeurs catholiques traditionnelles. Et les pratiques traditionnelles des membres de la LFC semblent bien correspondre à

ces valeurs. Il s'agit surtout d'activités de socialisation et de services auxiliaires paroissiaux: préparation de soupers, de bazars, quête pour les missions, animation liturgique (Rompré, 1978a; Bocquel, 1981; Boivin, 1981; Lemay, 1982; Fillion, 1991), bien qu'il s'ajoute aujourd'hui des activités de représentation et de formation (ateliers de leadership, par exemple) (Beaudette, 1981; Fillion, 1991).

Le découpage territorial de la Ligue des femmes catholiques (LFC) s'articule sur le découpage diocésain (les paroisses). En 1963, six mois après sa fondation, la LFC comptait six sections paroissiales. Sections et membres augmentent graduellement et atteignent un sommet entre 1967 et 1970. Le chiffre le plus élevé que relève Hélène Blais¹⁵ est de dix-neuf sections en 1966. Dès 1969, Blais signale des sections «chancelantes». Cette alarme au sujet du recrutement revient assez régulièrement dans le discours des dirigeantes auquel fait écho *La Liberté*. En 1978, la LFC compte quinze sections paroissiales, treize en 1982. En 1991, les chiffres chutent à dix sections paroissiales (Beaudette, 1991). Pour redresser cette situation, certaines dirigeantes de l'exécutif diocésain ont proposé, au cours des vingt dernières années (*grosso modo* 1970-1990), par intermittence, l'affiliation ou la jonction avec la *Catholic Women's League* (CWL) et la Fédération des femmes canadiennes-françaises (FFCF). Dans le premier cas (l'affiliation à la CWL), ces propositions n'ont jamais été retenues¹⁶. Quant à l'affiliation avec la FFCF, après avoir duré treize ans, la Ligue féminine catholique l'a rompue en 1988 pour des raisons idéologiques¹⁷.

Au début de l'affiliation tout marchait rondement [...] on était visible au niveau national avec tous ces autres groupements de femmes chrétiennes. Mais leurs effectifs diminuant, la FFCF abandonne ses critères de pratique catholique, enlève la croix de son écusson pour accommoder les nouvelles membres non chrétiennes, et enfin se tasse à la gauche extrême pour favoriser le choix de style de vie, l'avortement et l'euthanasie. La Ligue doit rompre l'affiliation. Alors la gloriole d'être déléguée à Ottawa, toutes les dépenses payées, et d'être écoutée à titre de femme canadienne s'oppose à être femme d'Église, souvent pas reconnue dans la paroisse, et dans le diocèse, et jamais reconnue à l'échelle nationale ou encore à Rome (Fillion, 1991, p. 13-14).

En ce qui concerne le recrutement des membres proprement dit, les nombres (que nous avons pu repérer) ont

évolué comme suit¹⁸: 235 en 1963, 356 en 1964, 515 en 1965, 891 en 1967, 821 en 1968, 595 en 1976-1977, 517 en 1977-1978, 510 en 1978-1979, 425 en 1979-1980, 487 en 1980-1981 et 260 en 1990-1991, une diminution constante, donc amorcée en fait depuis 1968 et qui aujourd'hui prend carrément l'allure d'une chute libre. On pouvait lire dans *La Liberté* que «la moyenne d'âge des membres n'a rien de rassurant pour l'avenir» (Bocquel, 1980a, p. 7). Cet avis est corroboré par les informatrices 2 et 5 et admis par des dirigeantes actuelles de la Ligue féminine catholique (Beaudette, 1991). Par comparaison à Réseau et à Pluri-elles, la LFC recrute des femmes plus âgées («la moyenne d'âge à ce point-ci est autour de la soixantaine», informatrice 5) et, comme on a déjà vu, vivant pour la plupart dans les régions rurales¹⁹. Pourtant, de 1978 à 1980 en particulier, des efforts avaient été faits pour freiner ce déclin. Sous l'inspiration sans doute de la nouvelle direction que prenait la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises dont la LFC était devenue un membre institutionnel, les thèmes-slogans de ses congrès annuels mettaient l'accent sur l'action: «Évalu'action» (1978), «Continu'action» (1979), «Form'action» (1980), ce qui donnait l'impression d'un certain virage, fût-il seulement vers un féminisme libéral. Toutefois, lorsqu'on examine de plus près les thèmes concrets des ateliers²⁰ ainsi que les recommandations qui en émanaient²¹, on se rend compte que les objectifs et les paramètres idéologiques traditionnels de la LFC n'en continuaient pas moins d'être déterminants. Du reste, au cours des années suivantes, les thèmes des congrès annuels ont eu pour titre: «Donner, c'est recevoir» (1980-1981), «La femme au sein de la famille» (1981-1982), «Les droits de la femme au foyer, en Église, en société» (1982-1983), «L'Église en marche» (1983-1984)²². Nous ne voulons pas dire ici qu'après une brève remise en question entre 1978 et 1980, la LFC soit par la suite revenue à ces paramètres de jadis. En fait, elle ne les a jamais abandonnés, comme en fait foi la réaffirmation régulière de son mandat. Par contre, on ne peut pas non plus dire qu'elle ait été imperméable aux idées nouvelles d'émancipation féminine. Mais quand on a des buts définis, des principes bien ancrés, un encadrement clérical serré, les limites de cette relative perméabilité aux idées ambiantes apparaissent vite, sous peine de crise. Mais il est une autre interprétation sociologique des tentations féministes, oh! très vénielles, auxquelles a été soumise la LFC. Elle nous a été suggérée par l'informatrice 5. Celle-ci «explique» le paradoxe

apparent des slogans dynamiques des congrès de 1978 à 1980 et les pratiques réelles conservatrices par la différence relative du profil des *leaders* comparé à celui des *membres* de la LFC, les dirigeantes étant un peu plus jeunes et plus ouvertes à de nouvelles problématiques sociales. Si nous élaborons cette interprétation, la LFC aurait servi de tremplin à certaines femmes (les plus jeunes et les *leaders*) qui, au bout d'un certain temps, l'auraient quittée pour s'engager dans d'autres organismes féminins. La démonstration empirique de cette hypothèse reste à faire. Cependant, si elle se vérifie, elle contribuerait à rendre compte du vieillissement des membres de la LFC et, en même temps, de la circulation des membres de l'élite institutionnelle franco-manitobaine comme phénomène général, et non uniquement masculin.

Quant aux ressources et structures d'autorité de la Ligue des femmes catholiques (LFC), deux constats. Premièrement, les ressources sous forme de liquidités sont extrêmement limitées: elles dépassent rarement les trois mille dollars par année. Elles proviennent de l'autocontribution des membres à des banquets et événements de la sorte, de Francofonds, de Radio-Saint-Boniface, rarement du Secrétariat d'État²³ et, dans ce cas, seulement pour des projets *ad hoc*. L'Église contribue par ses locaux (les réunions ont lieu dans des salles paroissiales, centres de pastorale, etc.) et son encadrement technique. Chaque section paroissiale a son aumônier, et l'exécutif diocésain dispose également du sien. Les aumôniers jouent un rôle névralgique, et cette structure est chapeautée par le regard et la voix²⁴ de l'archevêque lui-même. Voilà ce que dit à cet effet l'informatrice 5:

Avec la LFC, on a un contrôle là. L'Église a un contrôle sur tout parce que chaque groupe a son aumônier qui bien souvent est invité à participer aux réunions. Et puis, les recommandations qui sont faites à la réunion annuelle doivent avoir l'approbation de l'évêque, etc. Alors, il y a un contrôle sur le mandat du groupe et la discussion du groupe. Tandis qu'à Pluri-elles et Réseau, la communauté n'a pas de contrôle là.

Dans cette même veine, Doris Fillion écrit:

[Le rôle des aumôniers] est délimité par la constitution même de la Ligue. Chaque section paroissiale dispose d'un aumônier (en général le curé de la paroisse), sorte d'animateur spirituel qui siège de droit à l'exécutif d'une section [...] Son rôle est consultatif, le pouvoir décisionnel

revenant aux femmes. En théorie c'est beau, mais la réalité est autre. Les aumôniers admettent tomber dans le rôle du paternalisme quand on leur demande conseil. Ils sont pris par beaucoup d'autres réunions. Certains disent que les caprices féminins leur font peur. Et que dire de ces féministes qui sèment la zizanie et qui font de mauvaises décisions malgré leurs bons conseils. Le prêtre qui est habitué aux Dames de Sainte-Anne et à l'Action catholique se sent peut-être frustré devant cette "nouvelle" femme qui manque de subordination, de docilité, de silence et d'esprit de service et qui en plus questionne le plan institutionnel de l'Église.

Que dire des membres qui dans l'absence du curé aux réunions se sentent comme un bateau sans voile [...] sans lui la réunion ne vaut rien, et les décisions prises seront à changer lorsqu'il dira son mot pour faire connaître ses attentes et ses exigences (Fillion, 1991, p. 14).

Malgré la diminution des effectifs, le vieillissement des membres et les paramètres idéologiques, la Ligue féminine catholique du Manitoba constitue un groupe «établi», invité, sollicité (pour des fonctions de représentation politique, de communications à des rencontres), un point de repère encore important parmi les organisations féminines manitobaines. Les procès-verbaux des réunions de l'exécutif diocésain de la LFC, en 1990 et 1991, font état de contacts avec le Réseau national d'action-éducation des femmes (AEF), les organismes manitobains Réseau et Pluri-elles, la *Catholic Women's League of Canada*, l'Association canadienne des études sur les femmes, la Fédération des francophones hors Québec²⁵, la *Canadian Research Institute for the Advancement of Women*, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, la Société franco-manitobaine, le Conseil jeunesse provincial (CJP), la Société Radio-Canada (Manitoba), le Collège universitaire de Saint-Boniface, etc.

Dans *Femmes de parole* (1990), Yolande Cohen²⁶ rend opérante et éclairante l'hypothèse macro-sociologique classique de la lutte entre l'Église et l'État pour le contrôle des catégories normatives et culturelles de la pratique sociale, lutte qui, dans tous les pays occidentaux, a caractérisé la Révolution industrielle et la mise en place de l'État-providence. Cohen montre comment, pour détourner les liens («octrois et valeurs», clientélisme) qui se tissaient entre le gouvernement du Québec et les femmes rurales à travers les Cercles de fermières (créés en 1915)²⁷, et après de vaines tentatives de récupération de ceux-ci,

l'épiscopat québécois crée en 1944 sa propre organisation de femmes rurales catholiques, l'Union catholique des fermières (UCF). Alors que les Cercles des fermières se constituent sur des bases sectorielles (fédérations agronomiques régionales), l'UCF se greffe à la structure diocésaine selon un schéma semblable à celui de l'Union catholique des cultivateurs (UCC) et, à ses débuts tout au moins, articulée à cette dernière. La contre-offensive cléricale par rapport à l'action étatique (dont l'attribution du droit de vote aux femmes, très décriée par le clergé, n'était que le plus récent épisode), ne s'arrêta pas là. L'Église fonde en 1952 les Cercles d'économie domestique (CED) dans la perspective de rejoindre les femmes des villes. En 1966, les CED et l'ancienne UCF, devenue en 1957 l'Union catholique des femmes rurales (UCFR), fusionnent pour former l'Association féminine pour l'éducation et l'action sociale (AFEAS) dont la philosophie «s'inspire directement de la doctrine sociale de l'Église» (Cohen, 1990, p. 70).

En cette fin du XX^e siècle, il ne fait pas de doute que la Ligue des femmes catholiques du Manitoba constitue un avatar d'initiatives entreprises par le clergé catholique au début du siècle pour neutraliser «le venin des idéologies nouvelles»: libéralisme, socialisme, féminisme, enseignement et syndicalisme neutres. Nous acceptons tout à fait la thèse de Yolande Cohen (1990) qui interprète en terme de lutte entre l'Église et l'État la création de certaines organisations féminines québécoises. Le terme de «lutte» peut cependant donner à penser que les champs sociaux et les catégories sociales, enjeux de cette lutte, étaient clairs dans l'esprit des antagonistes, les catégories sociales de simples pions, et la bataille, ouverte et sans merci. Pareilles suppositions sont mal formulées. Pour commencer par la fin, disons que la lutte entre l'Église et l'État en a été seulement une de tranchées, de frontières, de «division du travail de régulation»²⁸, sachant que, par ailleurs, ces deux appareils et leur personnel partageaient beaucoup d'intérêts en commun. De plus, les champs sociaux et les catégories sociales, objets de la lutte, n'ont nullement été de simples pions. Il n'a dépendu ni de l'Église ni de l'État mais du contexte technologique et économique que les femmes soient désormais disponibles pour le travail salarié urbain. De même que, dans un autre champ, il n'a dépendu ni de l'Église ni de l'État que la presse ne soit plus une multitude de gazettes porte-parole de groupes idéologiques particuliers, ce qu'elle avait été depuis le

XVIII^e siècle, mais devienne un médium de masse. Ces acteurs publics nouveaux, les femmes, les journalistes, avaient leurs intérêts et revendications propres, et il appartient seulement à la recherche historique de nous dire si leur cheminement dans le feu croisé et la victoire subséquente de l'État leur ont causé des «dommages» et de quel type de dommages il s'agit (laissons dans l'ombre, pour le moment, l'ogre anonyme capitaliste). Enfin, que la lutte ait été plus ou moins féroce est matière à débat. Mais une chose est sûre, elle a été consciente. On n'a qu'à lire Cohen (1990). Et en ce qui concerne la presse francophone au Manitoba, nous pouvons en attester (Lafontant, 1987). Bref, les Dames de Sainte-Anne, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, la Fédération des femmes canadiennes-françaises, les nombreux journaux catholico-nationalistes d'allégeance plus ou moins cléricale: *La Croix* (1903), *L'Action Catholique* (1907), *Le Progrès* (1912), *Le Droit* (1913), *La Liberté* (1913) ont, à leurs débuts, servi la même idéologie.

2. Les religieuses manitobaines des Saints-Noms de Jésus et de Marie

Au Manitoba comme ailleurs au Canada français, il s'est produit, au cours des années soixante, un phénomène aux racines complexes (qu'il n'est pas de notre propos d'analyser): une remise en question du sens des vocations religieuses et, conséquemment, un ralentissement du recrutement, doublé de sorties dramatiques. Au Québec, Laurin, Juteau et Duchesne (1991) notent que les sorties au cours de la décennie 1962-1971 constituent plus de 54 % de toutes les sorties ayant eu lieu entre 1902 et 1971. Nous n'avons pas mesuré la situation au Manitoba français, mais une ancienne religieuse de la communauté enseignante des Saints-Noms de Jésus et de Marie (SNJM) nous a communiqué que les sorties avaient été nombreuses et nous a aidé à relever les noms d'au moins huit femmes, aujourd'hui laïques et très actives dans les organisations franco-manitobaines, qui appartenaient à la même communauté. De 1980 à 1990, Réseau a été *présidé* pendant quatre ans par trois de ces huit anciennes religieuses des SNJM. L'une l'a aussi *dirigé* en 1988. Deux d'entre elles l'ont *représenté* en 1987 au Congrès mondial des femmes ainsi qu'à une Conférence internationale démocratique des femmes tenue à Moscou cette même année. Une autre a été chargée en 1988 de procéder à une étude sur la situation des femmes, dont le rapport s'est intitulé *À la frontière du silence*. En résumé, bien qu'on ne puisse pas dire que Réseau

et Pluri-elles aient été fondés par d'anciennes religieuses²⁹, on peut cependant attester que certaines de ces dernières y ont été, dès le début, particulièrement actives à des postes-clés et ont beaucoup contribué, par la suite, à leur développement.

3. Les comités culturels des villages

Parmi les réseaux féminins antérieurs à Réseau et à Pluri-elles, il faut aussi mentionner les «comités culturels». Il s'agit, dans les villages manitobains traditionnellement à forte concentration francophone, de regroupements de personnes, surtout des femmes, dont le but est d'organiser des activités culturelles de divers genres. La mise sur pied des plus anciens de ces comités³⁰ résulte de l'initiative privée de quelques villageois (couples, amis), fortement encouragée, techniquement et financièrement, par le Secrétariat d'État et le ministère manitobain de la Culture³¹. Actuellement, toujours avec l'encouragement des institutions étatiques, il existe une association incorporée de ces comités culturels qui prend l'initiative d'en favoriser l'implantation dans les localités où ils n'existent pas encore. Tout comme on a pu le constater au niveau des subventions étatiques aux organisations de femmes, les subventions pour fins culturelles sont assorties de conditions (l'informatrice 7 parle de «pressions»), par exemple celle d'éviter le repliement et d'étendre les activités à un périmètre administrativement défini, d'appliquer des normes de gestion et de comptabilité acceptables aux agences étatiques.

Bien que les hommes puissent faire partie des comités culturels et en constituer à certains moments et dans certains d'entre eux une proportion appréciable des membres, ces comités sont d'abord et avant tout l'affaire des femmes. «On peut dire que, en général, deux tiers à trois quarts des membres sont des femmes» (informatrice 4). Les deux informatrices avec lesquelles nous avons abordé plus spécifiquement ce phénomène l'expliquent surtout par la division traditionnelle des tâches entre les sexes. Selon l'informatrice 7, on retrouve surtout les hommes dans les Chevaliers de Colomb, la Chambre de commerce, la Caisse populaire, tandis que «la culture est laissée aux femmes» (informatrice 4). Cette dernière informatrice est aussi d'avis que le contenu de «la culture» dont s'occupent les comités (cours de yoga, artisanat, cuisine, dégustation de vins et fromages, etc.) tombe dans le champ des activités traditionnellement féminines et explique qu'on y

retrouve surtout ce sexe. L'autre informatrice considère aussi l'intérêt particulier que les femmes portent aux loisirs de leurs enfants.

Les comités culturels regroupent non seulement des femmes, mais des femmes d'un certain âge, «30-35 ans en montant» (informatrice 7). Nos deux informatrices sont d'avis qu'il s'agit de femmes par ailleurs actives dans leur communauté et, ajoutent les informatrices 4, 9 et 10, membres également de la Ligue féminine catholique et des Filles d'Isabelle. Par contre, elles ne sont pas impliquées de manière significative dans Réseau et Pluri-elles. Ces deux nouvelles organisations sont perçues par des femmes rurales comme des organisations de la ville³². L'informatrice 7 nous dit avoir été membre de Réseau pendant un an et avoir trouvé cela difficile à cause des longues distances à parcourir pour assister aux réunions en ville (à Saint-Boniface). Elle a aussi avancé une autre raison:

J'ai déjà entendu dire – je le ressens personnellement moins que d'autres parce que je viens de la ville³³ – ça gêne les gens du rural de siéger sur les conseils de la ville. Parce que on ne parle pas tout à fait la même langue. Ils [c'est-à-dire les gens de la ville] sont habitués de se rencontrer dans les réunions, pis ils vont se servir de termes auxquels les gens du rural ne sont pas habitués. T'arrives à une réunion, premièrement t'es toute seule. Eux autres se rencontrent souvent, ils se voient sur la rue, ils se côtoient... Toi, tu t'assis pis t'écoutes. Ce sont des remarques que j'ai souvent entendues. C'est pas parce que les gens du rural sont gênés. C'est pas des gens gênés. C'est parce que le langage parlé est différent. Ils se servent de termes dont on ne se sert pas dans le rural, tu sais. (informatrice 7)

Au sujet des comités culturels, nous concluons que, s'ils ont été de quelque importance comme réseaux de communication préalables à l'émergence de Réseau et de Pluri-elles, ce n'est pas de manière directe, au sens où les comités auraient pourvu les deux nouvelles organisations de leurs premiers membres, mais à travers l'action de la Ligue féminine catholique et d'autres réseaux ruraux. Nous verrons sous peu que des vingt-trois Franco-Manitobaines ayant participé au fameux colloque de Saskatoon des 7, 8 et 9 novembre 1980, d'où est née l'impulsion majeure de fonder Pluri-elles, onze venaient de la ville et douze des villages, et que «la moitié des déléguées du Manitoba étaient membres de la LFC» (Beaudette, 1980, p. 12).

L'avènement de Réseau et de Pluri-elles

Sur le plan du féminisme canadien, les années 1978 à 1982 n'ont rien de particulièrement effervescent. Il y a longtemps que la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme avait déposé son rapport et que quelques-unes de ses recommandations avaient été implantées, parmi lesquelles la création du *National Action Committee on the Status of Women* (1972) et du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (1973). Plusieurs des équivalents (ou homologues) provinciaux de ces organisations nationales fonctionnaient déjà, y compris celui du Manitoba anglais.

Par contre, dans le paysage des organisations féminines franco-manitobaines, les groupes les plus apparents en 1980 sont encore ceux de type religieux et traditionnel, comme nous venons de le voir dans le cas du plus populaire et du mieux organisé d'entre eux: la Ligue féminine catholique. Ils s'essouffent cependant. Le recrutement diminue. Certes, les Franco-Manitobaines ne vivent pas en vase clos, et les idées nouvelles d'émancipation féminine arrivent jusqu'à elles. Mais, à notre avis, ni les «idées du temps» ni les réseaux féminins préalables ne suffisent à expliquer l'apparition de Réseau et de Pluri-elles. Si ces facteurs avaient suffi, comment expliquer alors le «retard» de ces naissances par rapport aux organisations anglo-manitobaines³⁴? L'impulsion majeure de création des deux nouvelles organisations est venue d'«ailleurs»: de colloques organisés par la Société franco-manitobaine (SFM) et la Fédération des femmes canadiennes-françaises (FFCF), lesquelles sont des organisations dépendant financièrement du Secrétariat d'État. Certes, incitations et ressources externes n'auraient servi à rien s'il n'y avait eu personne à la base pour les implanter, les soutenir et les faire avancer. En ce sens, la nouvelle disponibilité laïque des femmes sorties des communautés religieuses et les éléments les plus jeunes et dynamiques de la Ligue féminine catholique ont pu fournir le personnel nécessaire au déclenchement du processus. De même qu'ont pu avoir un certain impact, comme catalyseurs, des situations de frustration dont nous parlerons plus loin. Mais, il faut le répéter, l'impulsion majeure vient d'en haut et d'ailleurs. Elle vient de l'État, très précisément du Secrétariat d'État.

Malgré certaines craintes (Labossière, 1973), qu'il n'est pas de notre propos d'élaborer, les «interventions» du Secrétariat

d'État n'ont jamais été perçues comme indues dans la vie politique du Manitoba français et elles ne l'ont pas été davantage dans le cas précis de la formation des deux organisations féminines qui nous occupe. Cela s'explique, d'une part, parce que les interventions du Secrétariat d'État couvrent beaucoup d'aspects de la vie franco-manitobaine et que, sans elles, l'avenir de cette minorité de langue officielle serait sérieusement menacé et, d'autre part, parce qu'elles sont techniques, raffinées, opérées à travers des associations en principe indépendantes et ancrées dans les milieux cibles. Dans le cas de la formation et du développement de Réseau et de Pluri-elles, sans exclure les contacts directs, les interventions du Secrétariat d'État se sont exercées surtout à travers deux associations: la Société franco-manitobaine (SFM) et la Fédération des femmes canadiennes-françaises (FFCF). Or, il s'agit là de deux associations dont les revenus dépendent presque entièrement du Secrétariat d'État. Non pas que celui-ci les ait créées *ab nihilo*. En ce qui concerne la FFCF, il s'agit d'une vieille organisation que «le gouvernement fédéral reconnaît» en 1972 pour fin de subvention³⁵ à la condition qu'elle redéfinisse ses objectifs et donne désormais une envergure nationale à ses activités³⁶. La Société franco-manitobaine également est l'avatar d'une vieille association mise sur pied en 1916 par M^{re} Béliveau et qui, à l'époque, portait le nom d'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AECFM). En 1968, avec l'aide du gouvernement fédéral³⁷ – qui, à ce propos, utilise ses techniques habituelles: prêt d'un animateur, ressources mises à la disposition d'une commission d'études, «26 mille dollars pour une réunion de deux jours, [ce qui] représentait le double du budget de l'AECFM» (Blay, 1986, p. 111) –, la transmutation s'opère.

Ce qui frappe et mérite explication, c'est le décalage temporel de la formation des organisations féministes dans les centres canadiens par rapport à leurs équivalents en périphéries³⁸. Nous donnons à l'opposition centre-périphérie une valeur générale (d'où le pluriel) désignant le décalage entre les provinces canadiennes, les villes et les campagnes, le Canada anglais et le Canada français, etc. En d'autres termes, le développement de l'État-providence au Canada favorisa la mise en place d'agences nationales destinées à gérer la société civile découpée en catégories (les clientèles), en particulier celles dont la situation méritait de son point de vue une attention spéciale³⁹.

(pauvres, femmes, communautés de langue, immigrants, etc.). Compte tenu de ces nouveaux objectifs généraux de l'État, déjà très actuels dès le milieu des années soixante, comment expliquer que les femmes francophones du Manitoba aient dû attendre les années quatre-vingt pour leur propre révolution tranquille, c'est-à-dire pour la mise en place d'organismes locaux qui se rapprochent en idéologie, structure et techniques de ceux dont disposaient la plupart des Canadiennes anglaises et des Québécoises? Au niveau institutionnel, l'explication réside dans la lenteur avec laquelle la Fédération des femmes canadiennes-françaises (FFCF) a accompli la sienne propre⁴⁰. Or, nous l'avons dit, les interventions de l'État-providence (*The Administrative State*) procèdent surtout à travers des associations. Quand il n'en existe pas, il en crée (Nordlinger, 1981; Pross, 1986)⁴¹. Mais quand il en existe qui puissent servir telles quelles à cet effet ou à la suite de transformations à coûts contrôlés, il les utilise de préférence. Et pour cause. Pareilles opérations renforcent sa légitimité. Donc, pour parler un langage objectiviste, nous dirons ceci: au niveau institutionnel, le «retard» de la formation des nouvelles organisations féminines s'explique par le temps de mûrissement qu'il a fallu à la FFCF pour se transformer. En d'autres termes, le Secrétariat d'État était depuis longtemps prêt, voire «anxieux» selon le mot de l'informatrice 3, qu'une organisation moderne de femmes voie le jour dans la communauté franco-manitobaine. Encore fallait-il que la demande vienne d'elles. Elle vint en effet, à l'issue de colloques et autres *fora* organisés par deux des institutions-filles du Secrétariat: la SFM et la FFCF.

1. Des colloques aux frais de l'État

À partir de 1978, on perçoit un dégel puis une accélération des événements concernant les organisations féminines franco-manitobaines. Cela est déjà sensible dans le nombre annuel des articles que *La Liberté* consacre aux femmes: moins de cinq annuellement en 1978 et 1979, entre quinze et vingt annuellement entre 1980 et 1982. Dès 1978, la Société franco-manitobaine organise des sessions de sensibilisation et de réflexion sur la situation de la femme. Au Collège universitaire de Saint-Boniface, la journée «NOUS AUTRES, Hommes et Femmes»⁴² est une réussite. L'invitée d'honneur est Yvette Mousseau, présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Trois cents personnes échangent «leurs

expériences vécues dans le domaine des relations humaines» (Bocquel, 1978, p. 15). Le 29 mars 1979, l'éditorial de *La Liberté* titre: «Vers une véritable égalité des chances». L'auteur annonce un colloque à venir au CUSB intitulé «Une rencontre à nous autres» et salue l'entrée en scène des gouvernements dans les initiatives concernant les femmes (Rompré, 1979a). L'invitée principale⁴³ est cette fois-ci Thérèse Lavoie-Roux, député à l'Assemblée nationale du Québec. Les organisatrices principales du colloque sont six jeunes femmes, œuvrant dans diverses institutions⁴⁴, entourant à cet effet Lucille Roch, agent de développement à la SFM. Cependant, le succès de ce colloque en terme de participation est moindre que celui de l'année précédente. «Sur la possibilité de mille invités», une centaine de personnes y assistent. L'auteur note l'absence de la Ligue des femmes catholiques et des Filles d'Isabelle (Rompré, 1979b).

Dix mois plus tard, le 26 janvier 1980, toujours par les soins de son agent de développement, la SFM organise un autre colloque intitulé «La femme d'aujourd'hui» (Rompré, 1980). La participation est plus nombreuse qu'en mars 1979: environ 150 personnes, dont «très peu d'hommes», quoiqu'ils aient été conviés. Les interventions de l'invitée d'honneur, Simone Monet-Chartrand, co-fondatrice de la Fédération des femmes du Québec, font des vagues. En matière de sexualité, par exemple, elle invite les participants à aborder de front des sujets tels que les relations sexuelles hors mariage et le lesbianisme et, d'un point de vue «politique», encourage les femmes à s'organiser⁴⁵.

Quelques semaines plus tard, *La Liberté*⁴⁶ publie quatre pleines pages commanditées par le Secrétariat d'État. Il s'agit d'un long texte de la présidente de la Fédération des femmes canadiennes-françaises (Richer, 1980)⁴⁷, d'un autre par une consultante en éducation communautaire (Roy, 1980)⁴⁸, ainsi que d'une mosaïque de petits textes publiés sous deux rubriques, «La femme et la politique» et «La femme au travail»: statistiques concernant les femmes, exhortations à la participation politique et un petit sondage dans lequel la Fédération demande aux Franco-Manitobaines si elles font partie d'associations à but social ou économique, lesquelles, et leurs champs d'intérêt personnels.

2. Réseau

Les premières démarches menant à la fondation de Réseau ont été l'initiative personnelle, privée et informelle de

Louyse Morin⁴⁹, alors administratrice légale dans un cabinet d'avocats de Saint-Boniface et active également dans d'autres organisations d'affaires (Bocquel, 1980c). Cette informatrice, ainsi que toutes les autres interrogées sur ce sujet, proposent la notion de *besoin* pour expliquer l'avènement de Réseau. En effet, pour toutes les femmes qui travaillaient ou s'orientaient vers le marché du travail, il n'existait aucun organisme leur permettant de se rencontrer, d'échanger et de développer leurs expériences et habiletés professionnelles. Or, dans le Club des hommes d'affaires franco-manitobains, les femmes n'étaient pas admises en tant que membres autonomes⁵⁰. Cette double contrainte a été l'occasion directe de la fondation de Réseau.

J'avais entendu dire que des femmes avaient fait application [au Club des hommes d'affaires] mais que ça n'avait jamais été plus loin que le comité de sélection. Pis j'avais une couple d'amies dont une était propriétaire d'un magasin de chaussures. On a discuté et on s'est dit tiens!, pourquoi on ne ferait pas la même chose? On acceptait les hommes aussi bien que les femmes. Dans le temps, c'était pas un groupe de féministes. C'était un groupe de personnes intéressées, de femmes, qui se rencontraient pour partager des idées, pour aider celles qui sont ou qui aimeraient devenir en affaires. Mais pas de lien avec la Ligue des femmes catholiques. On ne voulait pas ça. (Louyse Morin, en entrevue)

Par rapport à la Ligue des femmes catholiques, Réseau est la première organisation féminine franco-manitobaine à se former sur une base non plus territoriale mais sectorielle (femmes d'affaires, professionnelles). Au cours de ses deux premières années d'existence, le nombre de membres passe de quatre ou cinq à une quinzaine de femmes, toutes relativement jeunes et urbaines. Les rencontres, au *Club La Vérendrye* (Saint-Boniface), consistent essentiellement en déjeuners d'affaires au cours desquels on discute de gestion, de structure organisationnelle, d'adaptation à un environnement professionnel très masculin, ce qui inclut mensuellement des invités spéciaux (juristes, comptables, etc.), masculins ou féminins, pour une causerie.

L'initiative spontanée et informelle de Louyse Morin de fonder Réseau semble aller à l'encontre de notre hypothèse de l'incidence de l'État dans la formations des associations, d'autant plus qu'elle nous affirme n'avoir nullement participé aux colloques de conscientisation mentionnés plus haut. Nous

allons voir cependant qu'au-delà de cette toute première étape, les facteurs auxquels réfère notre hypothèse vont intervenir très rapidement pour orienter la nouvelle association dans un sens que la fondatrice avoue «avoir eu de la difficulté à accepter au début». En effet, par comparaison aux objectifs de la Ligue féminine catholique, demeurés remarquablement stables depuis trente ans, ceux de Réseau, qui initialement se limitaient à la fonction d'une sorte de «chambre de commerce féminine, ou tout au moins non sexiste» (informatrice 8), vont évoluer très rapidement. À cela, on pourrait apporter la raison du manque de consensus ferme entre les premiers membres sur la direction à donner à l'organisme (par exemple sur l'enjeu d'accepter ou non des hommes⁵¹). Nous ne croyons pas que ces tâtonnements du début aient un poids suffisant pour expliquer la trajectoire qui, en moins de trois ans, a mené l'organisme d'un simple regroupement de femmes d'affaires au statut d'une organisation politique d'émancipation féminine⁵². Élaborant sur les suggestions des informatrices 6 et 8, nous proposons plutôt l'interprétation suivante: une autre organisation de revendication, Pluri-elles, allait très bientôt apparaître dans le paysage et forcer Réseau à une définition plus ciblée de son action. Mais il n'y a pas que cette compétition (pour la légitimité et un bassin limité de membres potentiels) qui ait joué. Il faut aussi compter avec un troisième acteur, le Secrétariat d'État, dont le rôle s'exécute, pour ainsi dire, dans les coulisses. Or, répétons-le, ce troisième acteur a un emploi du temps (objectifs, vues nationales, considérations politiques) représentatif de sa position structurelle dans l'appareil d'État, et qui dépasse de beaucoup les intérêts locaux des deux nouvelles organisations. D'autre part, l'État est le grand allocateur de ressources dont on sait qu'elles sont limitées, ce qui met inévitablement en concurrence, sous cet angle aussi, les organisations qui lui demandent des subventions. Nous reviendrons sur ce dernier aspect dans la mesure où il ne commencera à se poser de façon cruciale qu'un peu plus tard, après la formation de Pluri-elles. Mais il importe dès maintenant de souligner l'impérieux désir que nourrissait le Secrétariat d'État de voir s'implanter une organisation féminine franco-manitobaine comparable à celles qui existaient déjà chez les anglophones et avec lesquelles il interagissait:

Le Secrétariat d'État, du côté de la programmation pour les francophones, était très anxieux de voir un regroupement féminin se former à Saint-Boniface. Parce

qu'eux voyaient la programmation du côté des anglophones (le *Manitoba Action Committee on the Status of Women*), plusieurs organismes subventionnés, et il n'y avait rien du côté francophone. Et eux [le Secrétariat d'État] voyaient ça d'un bon œil [la formation de Réseau]. Il s'agissait par ailleurs de définir de façon un peu plus structurée les objectifs de l'organisme, de développer un plan d'action. Je ne me souviens pas des détails, mais j'ai pas l'impression que Réseau ait eu tant de difficultés à commencer avec un petit quelque chose. (informatrice 3)

Au cours de sa première année d'existence, les ressources de Réseau proviennent de la contribution de ses membres individuels. À cette époque, les activités de l'organisme se limitent à des déjeuners d'affaires que les femmes paient de leur poche. Elles utilisent leurs relations personnelles pour l'accès gratuit à certains services⁵³. La SFM contribue également de manière informelle en mettant à la disposition du groupe des ressources humaines, matérielles (papier, timbres, téléphone) et informatives qui faciliteront les premiers contacts, les premières demandes, auprès du Secrétariat d'État (informatrices 3 et 8). Par la suite, celui-ci allouera à Réseau des ressources pour des projets *ad hoc* conjoints avec le Comité provisoire des femmes franco-manitobaines (voir plus bas) et, régulièrement, pour ses coûts d'opération, à partir de 1983-1984. Cependant, affirme l'informatrice 8, les subventions régulières pour les coûts d'opération étaient assorties de la *condition* que Réseau devienne véritablement un «groupe de femmes».

C'est ce qui nous a fait pencher à rester un groupe de femmes. Et là, ils ont changé les règlements, pourquoi la mission de Réseau. C'était plus un groupe de gens d'affaires là, on représentait les femmes. Ça a changé en un organisme de revendication des droits de la femme. (informatrice 8)

Pour compléter le «portrait» de Réseau, nous allons maintenant faire un bond jusqu'aux années 1987⁵⁴ et suivantes pour examiner ce que sont actuellement son orientation idéologique et son créneau d'action. Dans le mémoire présenté le 5 novembre 1987 aux États généraux de la francophonie manitobaine, Réseau se définit comme

l'organisme d'action politique de la femme franco-manitobaine. Cette action politique, Réseau veut l'inscrire dans la poursuite de la justice sociale [...] Il s'agit de sensibiliser le public manitobain aux problèmes des

femmes et de favoriser des changements politiques, législatifs, administratifs.

Les paramètres idéologiques de ce texte de six pages sont d'emblée *libéraux* (et non «radicaux»). «Réseau est [...] pour la femme, pour l'enfant, pour la famille, ce qui veut dire pour l'homme aussi. Nous ne voulons enlever quoi que ce soit à qui que ce soit. Nous voulons tout simplement que chacun et chacune ait sa place à 100 %, ni plus ni moins». Égalité des sexes, équilibre, provision de services à la famille, nécessité de répondre aux besoins particuliers des femmes rurales, revendication d'une place plus juste dans l'Église sont les principaux thèmes abordés dans le mémoire. En fait, Réseau ne rompt pas nécessairement avec les credos idéologiques de la Ligue féminine catholique. Il les dépasse en cela qu'il se fixe surtout un objectif purement laïque d'égalité de la femme avec l'homme et pour ainsi dire de «rattrapage». D'un point de vue politique, par rapport aux autres organisations féminines franco-manitobaines, ce dépassement constitue en fait une inclusion. Réseau veut parler au nom de toutes les femmes franco-manitobaines, ou tout au moins les représenter auprès des gouvernements, quels que soient par ailleurs les champs spécifiques dans lesquels elles s'engagent.

3. *Pluri-elles*

En 1980, Céline Beaudette, présidente sortante de la Ligue des femmes catholiques et siégeant à l'exécutif de cet organisme depuis 1978, signe un article intitulé «Les Franco-Manitobaines s'organisent» (Beaudette, 1980)⁵⁵. Un colloque, intitulé «La politique, c'est le quotidien des femmes» et subventionné par le Secrétariat d'État, est organisé par la Fédération des femmes canadiennes-françaises et a lieu à Saskatoon. Il regroupe quatre-vingt-cinq participantes des quatre provinces de l'Ouest, dont vingt-trois Manitobaines.

Le colloque de Saskatoon est en continuation directe avec ceux organisés localement à Saint-Boniface, depuis 1978: démythification de la politique chez les femmes, encouragements pour qu'elles prennent conscience de leurs droits et de leur place en politique. Le but du colloque est d'aboutir à «l'élaboration d'un plan d'action réaliste visant à une implication progressive des femmes au niveau politique» et «le développement d'un réseau provincial et d'un réseau régional» de groupes féminins. Dans le cas du Manitoba, ces visées eurent

des résultats immédiats⁵⁶. Dès le 15 janvier 1981, *La Liberté* annonce la formation du Comité provisoire des femmes franco-manitobaines et sa prochaine activité (des ateliers de formation). Les affaires se précipitent. Le 9 juillet 1981, *La Liberté* annonce la participation de huit Franco-Manitobaines à l'Assemblée générale biennale de la FFCF (Goulet, 1981)⁵⁷, parmi lesquelles quatre de celles qui avaient participé au colloque de Saskatoon. Au cours de ce même été 1981, le Comité provisoire du regroupement des femmes franco-manitobaines, obtenant à cet effet 3 000 \$ du Secrétariat d'État (Bocquel, 1982b), mandate deux chercheurs pour procéder à une «étude de la situation des Franco-Manitobaines et de leurs besoins et une évaluation des organisations et institutions existantes pouvant répondre à ces besoins»⁵⁸. Les deux chercheurs procèdent à un sondage⁵⁹ qui ne révèle pas de frustrations particulières ni de sentiment d'aliénation des femmes interrogées⁶⁰. Par contre, celles-ci expriment le désir de «rencontrer d'autres femmes» (question 12). La plupart n'appartiennent à aucun organisme féminin (les urbaines surtout!), mais estiment intéressante (les urbaines à 38 % et les rurales à 57 %) l'idée d'un regroupement de femmes (cet intérêt était surtout le fait des femmes de 20 à 44 ans). Si pareil sondage reflète adéquatement l'opinion des Franco-Manitobaines en 1981, on ne peut pas dire qu'il y avait là des insatisfactions telles que «les temps étaient mûrs» pour l'avènement d'un nouvel organisme⁶¹. Néanmoins, «un deuxième octroi [du Secrétariat d'État] permet d'organiser les "Activités 1981-82" suite à l'étude»⁶².

Parmi ces activités, il faut compter les ateliers des 29 et 30 janvier 1982⁶³. L'invitation à participer avait été lancée un mois plus tôt par lettre de la présidente du Comité provisoire à des organisations locales. Vingt-deux participantes se présentèrent, la plupart reconnues comme actives dans la communauté franco-manitobaine et dans les organisations féminines existantes⁶⁴: les Filles d'Isabelle, la Ligue des femmes catholiques, les Mini-Francophones, Réseau, etc., et dont plusieurs avaient participé au congrès de Saskatoon. Le Secrétariat d'État avait délégué une représentante. Pour répondre aux besoins des femmes tels qu'elles les avaient identifiés, les participantes proposèrent principalement: 1) l'établissement d'une «maison de la femme»; 2) que «Réseau élargisse ses cadres pour rencontrer les besoins des femmes dans différentes situations, c'est-à-dire mère de famille, étudiante» et pas seulement des «femmes d'affaires»;

3) que les groupes féminins ruraux répondent davantage aux besoins de leurs membres et de leur milieu. La sollicitation auprès des groupes féminins existants pour qu'ils «s'adaptent aux besoins» ne porta pas fruit. Le 9 juin 1982, Réseau informa par lettre de sa décision de «refuser le mandat d'opérer provincialement tel que proposé par le Comité provisoire». En octobre-novembre 1982, le nouvel organisme regroupant les Franco-Manitobaines s'établit définitivement de façon autonome et prit le nom de Pluri-elles (Bocquel, 1982b).

Nous analyserons sous peu le type de rapports qui s'est instauré entre le nouvel organisme féminin et les plus anciens. Qu'il nous suffise pour le moment de les qualifier de «complices», dans le sens au moins où la «compétition» ne visait nullement l'élimination de l'un par l'autre. De fait, en mars 1982, le Secrétariat d'État octroie conjointement à Réseau et au Comité provisoire la somme de dix mille dollars pour la célébration de la Journée internationale des femmes⁶⁵.

Par comparaison à Réseau, la clef du succès de Pluri-elles, mesuré par le développement remarquable de ses ressources financières au cours de la décennie, résulte de sa volonté de devenir un véritable centre de ressources pour les Franco-Manitobaines et d'offrir à celles-ci des services concrets. Dès janvier-février 1983, Pluri-elles obtient à cet effet des octrois du Secrétariat d'État et d'Emploi et Immigration Canada. Mais le Secrétariat d'État est «peu enthousiaste» face à l'existence de deux nouveaux organismes féminins alors que le souhait avait été qu'il y en ait un seul⁶⁶. Structurellement, ce «manque d'enthousiasme» du Secrétariat d'État s'explique par son mandat politique et ses ressources limitées⁶⁷. En mai 1984, il informe Pluri-elles d'un «changement possible dans sa politique d'octrois» et exerce quelque pression pour que Réseau et Pluri-elles fusionnent en un seul organisme. Pluri-elles fait face au dilemme suivant: soit qu'il prétende tout viser (animation, pression, «représentation politique» des Franco-Manitobaines) auquel cas il s'engage dans une difficile compétition avec les organismes féminins existants, particulièrement Réseau⁶⁸, soit qu'il se développe résolument du côté des services et diversifie ainsi ses sources de revenus. Le choix d'emprunter cette seconde direction est définitivement fait en novembre 1985. Tout en continuant à recevoir du Secrétariat d'État des octrois pour des projets⁶⁹, à partir de 1986, il s'adresse surtout aux ministères «de

service» fédéraux et provinciaux⁷⁰. Cette stratégie est couronnée de succès. Alors qu'ils stagnaient (autour de cinquante mille dollars) entre 1984 et 1986, les revenus de Pluri-elles augmentent, en moyenne, de 44 % *annuellement* entre 1986 et 1991! De plus, ses coûts d'opération, et donc la stabilité de ses services, sont *assurés* depuis novembre 1989 par le ministère manitobain des Services aux familles.

Le développement assez spectaculaire des ressources financières de Pluri-elles entre 1985 et 1990 et le type d'activités dans lesquelles cet organisme se spécialise occasionnent l'augmentation du nombre des employées à plein temps (quoique non nécessairement permanentes⁷¹), ainsi qu'une certaine professionnalisation et bureaucratisation de son fonctionnement (clarification des rapports statutaires entre le conseil d'administration et la direction d'une part, et entre celle-ci et les employées d'autre part, ainsi que formalisation relative des rapports entre l'organisme et le ministère des Services aux familles dont il dépend). Par comparaison, la Ligue féminine catholique, dont le budget annuel est extrêmement maigre, ne compte aucune salariée. Quant à Réseau, il ne dispose, depuis 1985, que d'un seul poste salarié (direction et coordination) auquel s'ajoute très sporadiquement une aide secrétariale. Le tableau ci-après expose les dépenses en salaires de Pluri-elles, rapportées à celles de Réseau, pour les années mentionnées, et fait très bien voir, par contraste, l'évolution de la professionnalisation relative de Pluri-elles⁷².

Dépenses en salaires
par Réseau et Pluri-elles, 1986-1991

	Pluri-elles (A)	Réseau (B)	Rapport A/B
1991	269 968 \$	45 200 \$	5,97
1990	187 527	45 200	4,14
1989	198 611	37 861	5,24
1988	141 725	37 406	3,78
1987	76 623	21 966	3,48
1986	36 522	30 299	1,20

Sources: Budgets annuels communiqués à l'auteur par les deux organismes.